

Séance du 28 août 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
16 AOUT 2024Date d'affichage
16 AOUT 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Maryse DARNAUD, Mme Patricia BRUNET-POTENTI, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Martine GOUZENNE, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARIANI,

Absents excusés : M Helder DA CRUZ (*pouvoir Mme EVERLET*), Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M. Jean-Paul BERGES (*pouvoir Mme DARNAUD*), M Olivier JAQUEMET (*pouvoir Mme BRUNET-POTENTI*), Mme Estelle GOURIER,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Marché voirie 2024

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réfection de voirie pour l'année 2024

Une consultation a été lancée le 16 juillet 2024 avec réponse au 9 août 2024,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 août 2024 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation.

Considérant les 4 offres reçues,

- COLAS Sud-Ouest
- ROUTIERE DES PYRENEES STPAG
- SAS CARRERE
- DPG SARL

Après détail des prestations fournies, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir** l'entreprise la moins-disante, à savoir l'entreprise CARRERE
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

